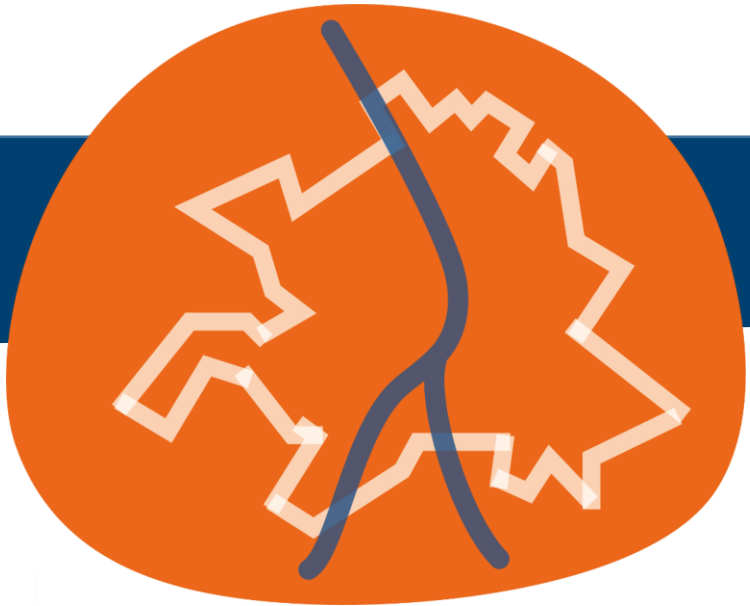




Révision SCoT

Comité Syndical SMEAT
Débat sur les orientations du
Projet d'Aménagement Stratégique
5 avril 2022

Feuille de route





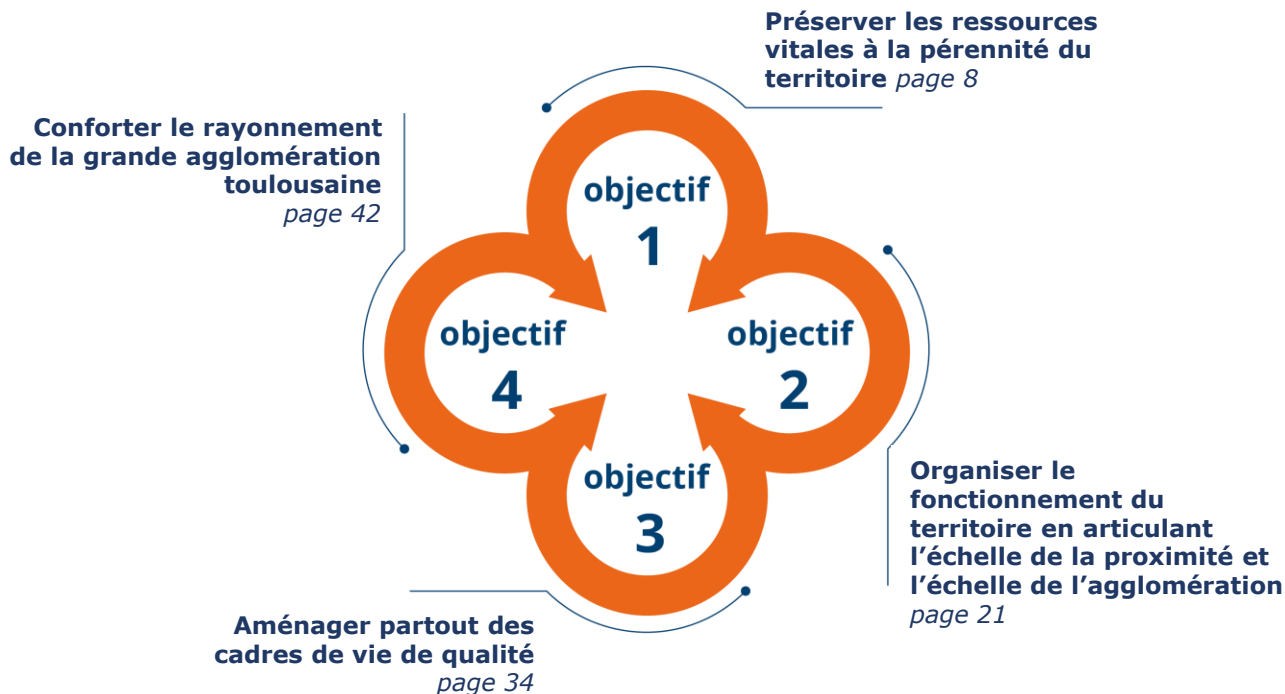
Débat sur les orientations du PAS au sens de l'article L143.18

« Un débat a lieu au sein de l'organe délibérant de l'établissement public prévu à l'article L. 143-16 sur les orientations du projet d'aménagement stratégique au plus tard quatre mois avant l'examen du projet de schéma »

| Le Projet d'Aménagement Stratégique

INTRODUCTION POLITIQUE : LES GRANDES AMBITIONS DU PROJET DE TERRITOIRE

LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET LES ORIENTATIONS DU PAS



| Introduction politique : les grandes ambitions du projet de territoire

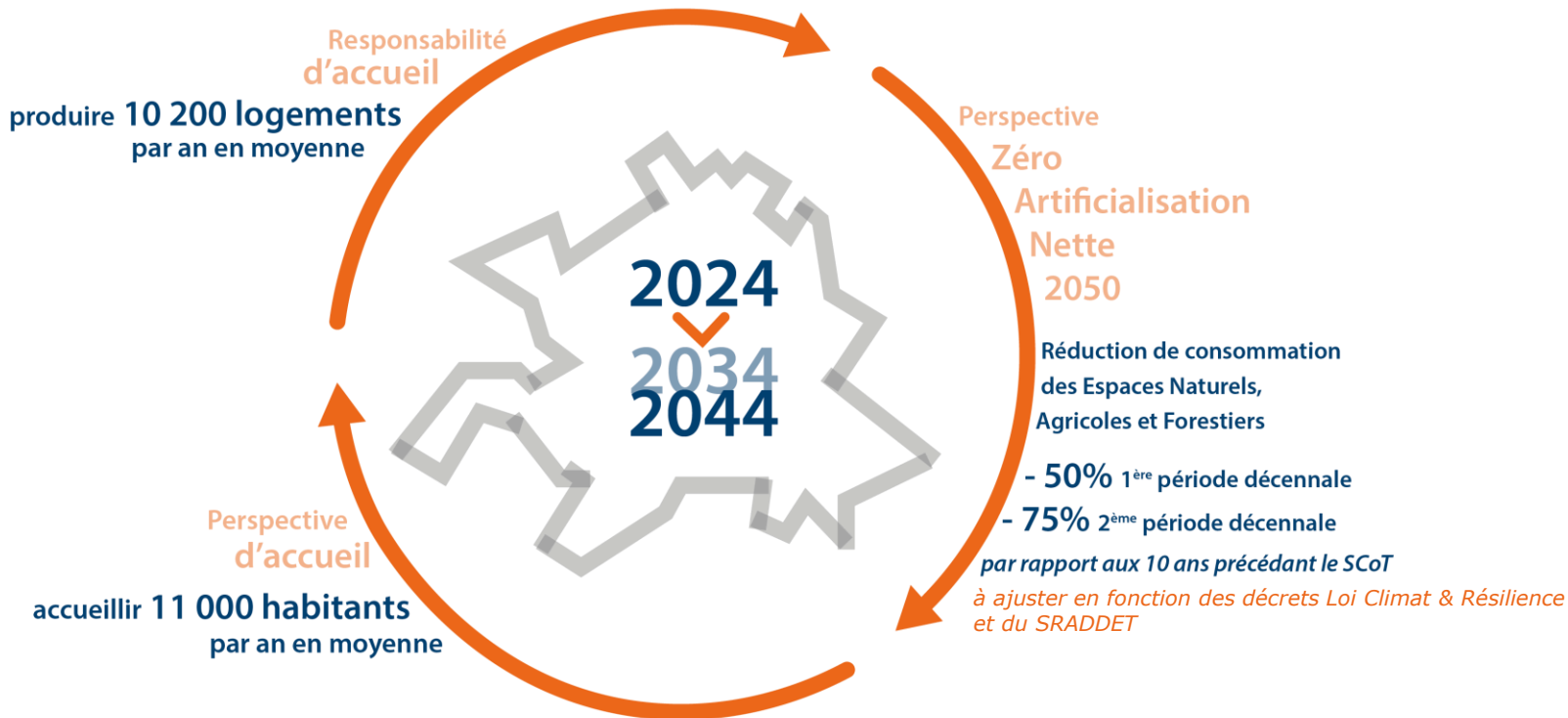
Affirmation de la volonté des élus :

- Pour un SCoT plus stratégique et plus opérant
- D'une « *ambition de poursuite de l'accueil pour leur territoire, mais conditionnée à un aménagement plus maîtrisé, tant pour répondre qualitativement aux besoins et aux souhaits des habitants que pour respecter les écosystèmes et les ressources du territoire* »
- De « *positionner plus fortement la puissance publique dans son rôle d'aménageur du territoire* »

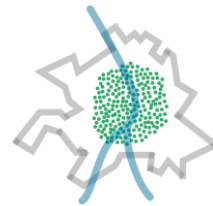
5 ambitions politiques transversales :

- Continuer d'accueillir
- Favoriser l'équilibre entre accueil de population et accueil d'emplois
- Conditionner l'accueil au respect des écosystèmes et ressources naturelles
- Conditionner l'accueil au niveau d'équipements et de services, y compris en termes de mobilités
- Accueillir dans un cadre de vie de qualité

| Introduction politique : les grandes ambitions du projet de territoire



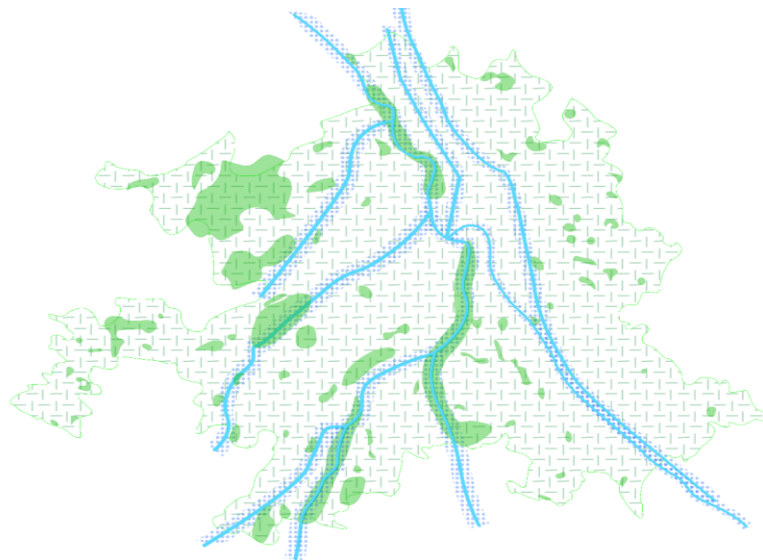
Le Projet d'Aménagement Stratégique



Objectif 1/ Préserver les ressources vitales à la pérennité du territoire

1. Améliorer la fonctionnalité écologique des milieux naturels et leur mise en réseau

- Préserver les réservoirs de biodiversité
- Préserver et améliorer les corridors écologiques
- Maintenir la continuité écologique des cours d'eau par leur entretien et la préservation de leurs abords



Protéger et conforter la trame verte

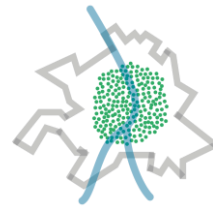


Reconstituer un maillage écologique fonctionnel
(y compris la nature en ville)



Protéger/ reconstituer la trame bleue
et les milieux associés

| Le Projet d'Aménagement Stratégique



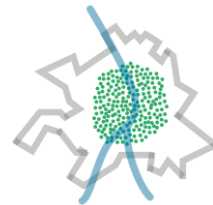
Objectif 1/ Préserver les ressources vitales à la pérennité du territoire

2. Préserver les capacités agricoles et favoriser le développement d'une agriculture de proximité

- Protéger les secteurs agricoles fonctionnels et à bon potentiel agronomique
- Accompagner les nécessaires mutations de l'agriculture



| Le Projet d'Aménagement Stratégique



Objectif 1/ Préserver les ressources vitales à la pérennité du territoire

3. Réduire fortement la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers

- Inscrire le territoire dans la perspective du « zéro artificialisation nette » des sols
- Polariser le développement en cohérence avec l'armature territoriale
- Prioriser le développement au sein des tissus déjà urbanisés, autour des centralités
- Réunir les conditions d'une densité acceptée par les habitants et les usagers

*Une orientation fixée en l'absence de SRADDET compatible avec la Loi Climat et Résilience
Si le SRADDET fixe un autre objectif au SCoT avant le 22 février 2024, le SCoT devra l'intégrer avant le 22 août 2026*

A ajuster en fonction des décrets Loi Climat & Résilience

Le DOO déclinera cet objectif au sein du territoire du SCoT en prenant en compte un ensemble de critères

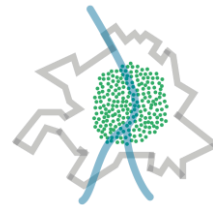
Perspective

Zéro Artificialisation Nette 2050

Réduction de consommation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers

- 50% 1^{ère} période décennale
 - 75% 2^{ème} période décennale
- par rapport aux 10 ans précédant le SCoT

| Le Projet d'Aménagement Stratégique



Objectif 1/ Préserver les ressources vitales à la pérennité du territoire

4. Atténuer les facteurs et conséquences du changement climatique

- Tendre vers la sobriété énergétique et lutter contre le changement climatique
- Développer les énergies renouvelables sur le territoire dans les espaces les plus appropriés
- Développer les solutions d'adaptation face au changement climatique et prévenir les phénomènes climatiques extrêmes
- Préserver et sécuriser la ressource en eau

Le Projet d'Aménagement Stratégique



Objectif 2/ Organiser le fonctionnement du territoire en articulant l'échelle de la proximité et l'échelle de l'agglomération

1. Ancrer le fonctionnement de la grande agglomération toulousaine sur l'armature territoriale

- Organiser la vie du quotidien au sein des bassins de vie
- Soutenir les fonctions et l'attrait des grands pôles urbains
- Renforcer les centralités à toutes les échelles
- L'armature territoriale pour guider l'accueil démographique
(possibilités de modulation des responsabilités d'accueil)

Carte et objectifs PAS à faire évoluer suite aux travaux 1^{er} semestre sur le DOO

Possible 4^{ème} strate : pôles urbains

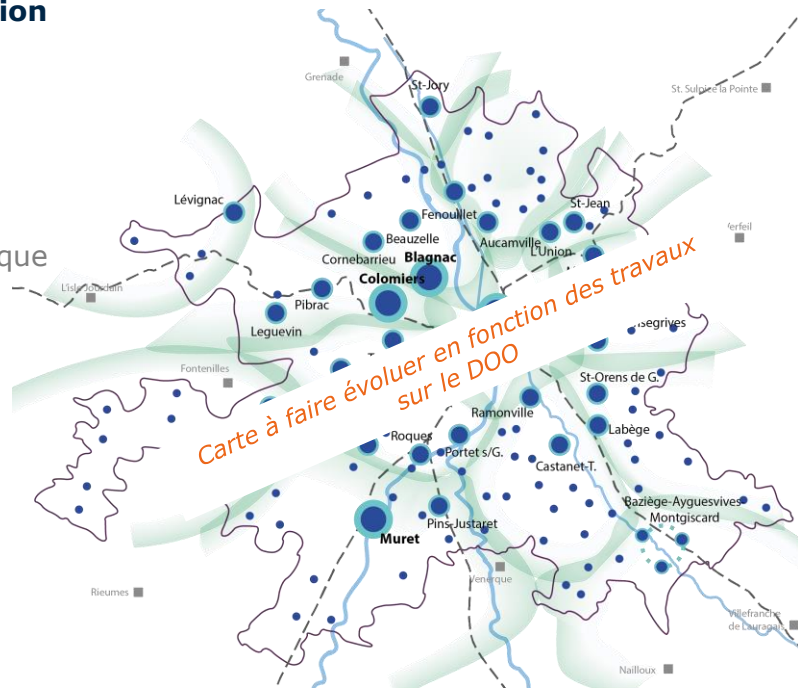
Responsabilités d'accueil à moduler selon les strates dans le DOO // leviers d'accompagnement au développement

un rôle pour chaque commune selon sa strate...

- **Communes de proximité**
Conforter le rôle de proximité / se développer sans déséquilibrer l'armature
- **Communes relais**
Conforter le rôle relais / Renforcer le poids démographique et d'emplois au sein de l'agglomération et du bassin de vie
- **Pôles urbains**
Rôle dans l'armature à définir/
- **Grands pôles urbains**
Renforcer le rayonnement / Renforcer le poids démographique / Conforter et renforcer les fonctions métropolitaines

■ Polarité extérieure

Bassin de vie



Le projet d'armature territoriale

| Le PAS ↔ le DOO

Comment préciser l'armature ?

Pour donner aux territoires des perspectives d'évolution + maintenir une ambition de polarisation



un rôle pour chaque commune selon sa strate...

- **Communes de proximité**

Conforter le rôle de proximité /
se développer sans déséquilibrer l'armature



- **Communes relais**

Conforter le rôle relais /
Renforcer le poids démographique et d'emplois
au sein de l'agglomération et du bassin de vie



- **Pôles urbains**

Rôle dans l'armature à définir/



- **Grands pôles urbains**

Renforcer le rayonnement /
Renforcer le poids démographique /
Conforter et renforcer les fonctions métropolitaines

■ Polarité extérieure



Bassin de vie

→ Préciser le rôle des Pôles urbains

→ Ventiler l'accueil démographique par strate d'armature + par EPCI

Présentation en Bureau de synthèse 10/01/2022

| Eclairer les scénarios : quels impacts démographiques ...
si l'accueil vise à renforcer les poids de population des grands pôles urbains et communes relais ?

	2018-2044		AUJOURD'HUI (2008-2018)
	SCENARIO CROISSANCE MODEREE	SCENARIO DE CROISSANCE SOUTENUE	
	+ 233 000 habitants +0,8%/an + 9 000 hab./an	+ 322 000 habitants +1,0%/an + 12 000 hab./an	+ 1,4 % / an + 12 600 hab. / an
Grands pôles urbains 55% du poids de la population de l'agglomération 576 000 habitants	+ 5 100 hab./an 57% de l'accueil En 2044 : + 23%	+ 7 400 hab./an 60% de l'accueil En 2044 : + 34%	+ 5 800 hab./an
Communes relais 27% du poids de la population de l'agglomération 285 000 habitants	+ 2 500 hab./an 28% de l'accueil En 2044 : + 23%	+ 3 600 hab./an 29% de l'accueil En 2044 : +33%	+ 3 400 hab./an
Communes de proximité 18% du poids de la population de l'agglomération 185 000 habitants	+ 1 400 hab./an 15% de l'accueil En 2044 : + 19%	+ 1 400 hab./an 11% de l'accueil En 2044 : + 19%	+ 3 400 hab./an

→ Créer des outils de projet pour organiser la trajectoire des territoires

Articuler le développement aux équipements et aux solutions de mobilité
Organiser les complémentarités entre communes

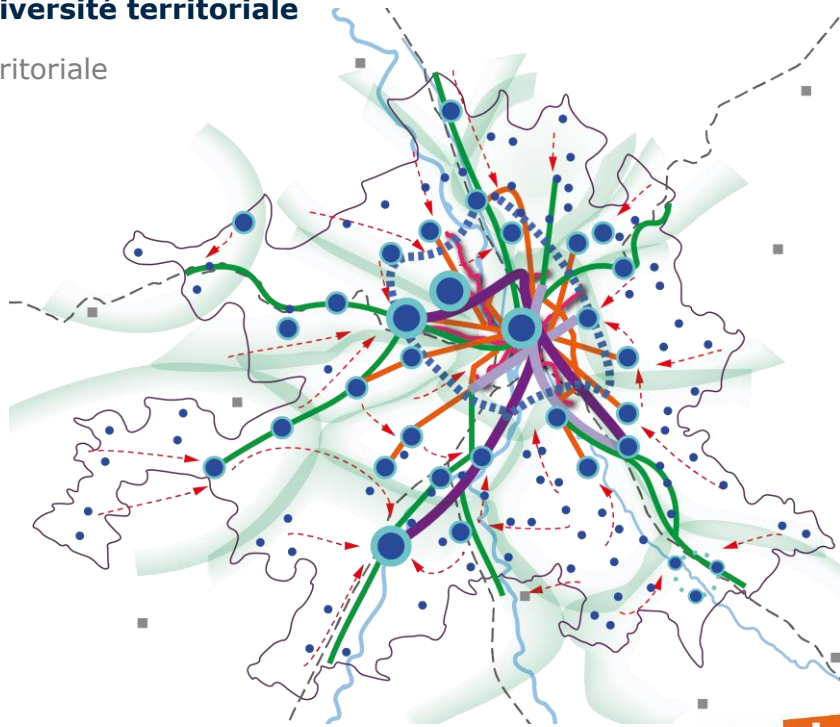
Le Projet d'Aménagement Stratégique



Objectif 2/ Organiser le fonctionnement du territoire en articulant l'échelle de la proximité et l'échelle de l'agglomération

2. Développer des solutions de mobilités adaptées à la diversité territoriale

- Permettre le fonctionnement du projet d'armature territoriale
- Garantir la cohérence urbanisme-mobilités
- Maîtriser l'usage de la voiture
- Réduire l'impact du transport de marchandises



L'organisation de la cohérence urbanisme-mobilités de la grande agglomération toulousaine – carte de principe

| Le Projet d'Aménagement Stratégique



Objectif 2/ Organiser le fonctionnement du territoire en articulant l'échelle de la proximité et l'échelle de l'agglomération

3. Rééquilibrer les offres commerciales au service de l'animation des centralités

- S'appuyer sur l'armature territoriale pour définir les localisations préférentielles des commerces
- Déterminer des conditions d'implantation exigeantes en termes de qualité urbaine et environnementale
- Engager des mutations fortes dans les pôles commerciaux périphériques
- Prendre en compte les besoins logistiques du territoire

| Le Projet d'Aménagement Stratégique



Objectif 3/ Aménager partout des cadres de vie de qualité

1. Développer un parc de logement qualitatif et adapté à la diversité des besoins

- Répondre aux besoins en termes de production de logements
- Poursuivre les efforts de diversification du parc de logements
- Insérer le logement dans son environnement pour mieux habiter
- Améliorer la qualité des logements existants et futurs
- Maîtriser les programmes de logements

Responsabilité
d'accueil

produire **10 200 logements** par an en moyenne

40% pour les besoins des habitants en place

60% pour les besoins liés à l'accueil de nouveaux habitants

| Le Projet d'Aménagement Stratégique



Objectif 3/ Aménager partout des cadres de vie de qualité

2. Répondre aux besoins des habitants en équipements et services

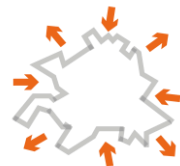
- Garantir le maillage du territoire en équipements et services
- Garantir l'accès aux équipements et services
- S'appuyer sur l'armature agro-naturelle et paysagère pour répondre aux besoins de nature des habitants

3. Réduire la vulnérabilité des habitants face aux risques, pollutions et nuisances

- Limiter l'exposition des populations aux risques naturels, aggravés par le changement climatique
- Limiter l'exposition des populations face aux risques, nuisances et pollutions induits par les activités économiques
- Limiter les émissions de polluants atmosphériques et l'exposition des populations à ces polluants
- Maîtriser les nuisances sonores pour « pacifier » l'environnement urbain
- Limiter les pollution et nuisances induites par la production de déchets

Le Projet d'Aménagement Stratégique

Objectif 4/ Conforter le rayonnement de la grande agglomération toulousaine



1. Ancrer le développement économique dans tous les territoires

- Conforter un maillage de secteurs stratégiques pour le rayonnement de l'agglomération
- Assurer les conditions du développement de l'économie présentielle en s'appuyant sur l'armature territoriale
- Mailler le territoire en solutions de travail en distanciel en s'appuyant sur l'armature territoriale
- Structurer la filière agricole
- Développer les compétences et l'innovation
- Accompagner la restructuration, la densification et la qualification des zones d'activités

Conforter un maillage de secteurs stratégiques pour le rayonnement de l'agglomération



Prioriser les activités en lien avec les filières économiques stratégiques



Accompagner la nécessaire mutation et la restructuration des secteurs économiques vieillissants



Articuler les programmes et améliorer le fonctionnement des secteurs économiques via des stratégies de secteur



Desserrer l'économie par le développement de polarités économiques structurées

Assurer le fonctionnement de l'économie présentielle Animer et conforter les centralités

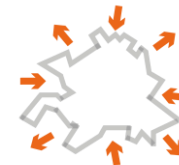


Au sein des bassins de vie : prioriser l'accueil d'activités présentielles dans les communes-relais

Prioriser les centralités pour le développement de l'économie présentielle



| Le Projet d'Aménagement Stratégique



Objectif 4/ Conforter le rayonnement de la grande agglomération toulousaine

2. Coopérer pour continuer à rayonner

- Renforcer les coopérations à l'échelle du Sud-ouest
- Renforcer la gouvernance de la grande agglomération toulousaine
- Construire une stratégie économique à l'échelle de la grande agglomération toulousaine
- Engager une démarche de gestion collective et durable de Bouconne
- Renforcer et valiser l'image de marque du territoire

3. Renforcer la grande accessibilité tous modes au territoire

- Renforcer la grande accessibilité par de nouvelles infrastructures
- Mieux articuler grandes infrastructures de mobilité et aménagement du territoire

